



MAIRIE
DE
QUIERS
77720

Département de Seine et Marne

Commune de QUIERS

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 077-217703818-20230407-DEL_2023_19-DE

**Délibération du Conseil Municipal de la commune de QUIERS
du vendredi 7 avril 2023**

DEL-2023-19

Le vendredi sept avril deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le trois avril deux mille vingt-trois, convocation diffusé le même jour s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Davy BRUN M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Nathalie PAULON, Mme Mégane CORDELLE, M. José CUETO, Mme Marie BRIARD, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Véronique THOLLET, Mme Agnès SURATEAU.

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. Jean-François THOLLET.

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES : Mme Sam DECAUDIN, M. Sacha RACCAH

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nathalie PAULON

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombres de suffrages exprimés : 12

Objet : Communauté de communes la Brie Nangissienne (CCBN)- Désignation des délégués titulaire et suppléant à la commission mutualisation.

Vu la délibération N° 2023/20-20 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes la Brie Nangissienne du 26 janvier 2023 créant une commission mutualisation,

Vu l'exposé de M. le Maire,

- La commission mutualisation a été créée au sein de la CCBN pour permettre d'agir en commun pour l'achat de petits équipements, matériels, personnels communaux, location de machines.....

Le service s'effectuera sur la base du volontariat et accord.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés procède à la désignation des délégués à la commission mutualisation de la Communauté de Communes la Brie Nangissienne:

Déléguée titulaire : Mme Rozenn LUX

Délégué suppléant : M. Gérard FABRE

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Fait à Quiers, le 7 avril 2023



Par délégation du Maire, l'Adjoint Gérard FABRE